

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Pyrénées
135 allée de Brienne
31000 Toulouse
05 32 97 55 42
occitaniepyrenees@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    

COMMUNE DE VAREN

31 rue de la Mairie
82330 Varen
05 63 65 42 31
mairie-varen@info82.com

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-VINCENT (SESAVI)

82330 Varen
sesavi82@orange.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint-Vincent de Varen

VAREN (82)



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Varen - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Soutenez la restauration d'une église de hameau !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'édifice est cité dès 1189 comme ancienne dépendance de l'abbaye de Varen. Après les guerres de Religion, elle est partiellement détruite : seule reste la nef, le clocher a disparu.

Entre 1807 et 1809, le chœur est agrandi. C'est en 1874 que des travaux sont entrepris sur demande de l'évêque pour sauver l'édifice et l'agrandir. Les voûtes et collatéraux sont construits et recouverts d'un enduit, y compris les peintures murales du chœur, découvertes fortuitement en 2000 et restaurées en 2006.

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Les murs intérieurs, les voûtes et le plafond, à l'exception du chœur, restent à rénover, étant très dégradés.

Les façades et murs latéraux des autels sont eux aussi fortement altérés. Par ailleurs, afin d'assainir les murs, le soubassement de la nef doit être dégagé du ciment et remplacé par de la chaux. Les murs doivent être décrépis et repris.

La commune et l'association SESAVI souhaitent achever la restauration débutée il y a 20 ans.

◆ ◆ LA VALORISATION

Valorisée par la restauration des peintures murales et de son mobilier remarquable, l'association SESAVI, avec le soutien de la mairie, oeuvre depuis plusieurs années à la restauration de cette petite église de hameau. Cette dernière présente un intérêt patrimonial et participe à la mise en valeur du patrimoine religieux et culturel de notre région.

L'église n'est pas désacralisée. C'est un lieu ouvert au public lors des Journées Européennes du Patrimoine et lors de visites organisées. Des petits concerts sont organisés régulièrement, et pourront être développés avec le soutien d'autres associations. Dans le cadre du projet culturel du doyenné, l'association Varen-en-scène organise des activités culturelles et un projet de mutualisation est en cours pour planifier des concerts et valoriser ainsi le site de Saint-Vincent.

Montant des travaux	39 892 € HT
Objectif de collecte	8 000 €
Début des travaux	2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Vincent de Varen

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/103073

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Pyrénées, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Vincent de Varen

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Crédit photos © Commune de Varen / Association SESAVI